Amendement N° 051

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-105 :
Travaux dans les EPLE - 2ème rapport de l'année 2020 - budget 2020

Amendement :

Un nouvel article, ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

> *“ **Article 6 : Garantir des bonnes conditions de scolarité et d’enseignement dans les lycées en travaux***
> *S’engage à fournir aux membres des Conseil d’administration des lycées qui font ou feront l’objet de travaux d’envergure, les résultats des enquêtes auditives menées par BRUITPARIF qui sera systématiquement sollicité dans ces situations*
>
> *S’engage à prendre des mesures immédiates, en lien étroit avec les CHSCT, afin que les lycées faisant ou qui feront l’objet de travaux de reconstruction, d’agrandissement et de rénovation en site occupé soient en capacité de proposer des conditions de travail décentes et respectueuses de la scolarité des élèves et des conditions de travail des personnels. »*

Exposé des motifs :

LYCÉE DARIUS MILHAUD : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES LYCÉEN·NE·S PENDANT LES PHASES DE TRAVAUX

Comme nous le rappelons régulièrement, des travaux sont en cours dans les lycées pour améliorer, à terme, la vie quotidienne des établissements franciliens. S’il est indispensable que ces travaux aient lieu, il est tout autant indispensable que l’exécutif régional anticipe leurs conséquences collatérales négatives sur l’ensemble des usager·ère·s.

Or, un certain nombre d’entre eux rend la cohabitation avec les usager·ère·s de ces lycées néfaste, voire impossible. Face à des pics à 90 décibels, comme, actuellement, au Lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre (94), et à l’augmentation des malaises et des troubles, les enseignants, parents et élèves ont dû se mobiliser pour que la Région leur propose des alternatives et des solutions permettant de garantir un enseignement dans des conditions ordinaires. Ils sont aujourd’hui encore, malgré notre intervention en commission permanente de janvier dernier, sans retour.

La droite francilienne ayant décidé de privilégier les agrandissements, rénovations et reconstructions sur place et en site occupé, aux nouvelles constructions, elle doit veiller à ce que soient intégrés des aménagements spécifiques, à chaque situation dans les cahiers des charges, en lien notamment avec les CHSCT de chaque établissement et BruitParif.

Céline MALAISÉ
Présidente du groupe